ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
45.66.70.12

BULLETIN D'INFORMATION N°12 DU 15 FEVRIER 1990

Au sommaire

- Editorial : lettre adressée au frère de Malik Oussekine **(p. 1)**.

- une nouvelle contribution au débat sur le statut **(p. 2)**.

- un témoignage d'un ami de province particulièrement désabué **(p. 3)**.

- les résultats des élections aux Conseils de Paris VII **(p. 4)**.

- des chiffres sur le nombre de bourses dans les labo. CNRS **(p. 5)**.

- de nouvelles réponses sur le service national **(p. 6)**.

- bilan financier **(p. 7)**.

- une revue de presse **(p. 8)**.

Directrice de publication :	Marie-Cécile Pasquier
Rédactrice en chef :	Frédérique Leblanc

EDITORIAL

Suite à la semaine du 22 au 28 Janvier lors de laquelle s'est déroulée le procès en cours d'Assises des deux policiers du PVM inculpés d'avoir tué Malik Oussekine le 5 décembre 86 et condamnés à cinq et deux ans avec sursis, nous avons tenu à manifester notre indignation devant ce verdict trop clément. Voici la lettre adressée à l'un des frères de Malik.

Cher Ben,

Au nom de l'association Etudiants et Recherche, issue directement des événements de décembre 86, je tiens à te faire part de notre profonde sympathie, après la terrible semaine que nous avons vécue.

Trois ans après, nous nous sentons toujours solidaires du sentiment d'écoeurement et d'effarement qui doit être le tien, en voyant libres les assassins de ton frère. Le seul fait de les avoir reconnus coupables ne peut masquer la révolte qu'une telle décision inspire.

Tu sais aussi qu'elle signifie que de tels événements peuvent malheureusement se reproduire demain, car les systèmes politiques, policiers et juridiques en sortent inchangés.

Et cela non plus, nous ne pouvons l'accepter. Au delà de notre présent découragement, sache que nous aussi nous continuerons à dire : "Plus jamais çà !".

Pour l'association,

Joël Marchand

DEBAT SUR LE STATUT

La place de l'étudiant-chercheur : faut-il un statut ?

Le premier de mes propos est d'appuyer une précédente suggestion : faire du problème de la sécurité sociale la revendication la plus prioritaire. Il s'agit en effet du problème à la fois le plus urgent et le plus indiscutable. Il s'agit aussi d'une clé : le règlement de ce problème impliquera la reconnaissance d'une certaine catégorie sociale, la nôtre, qui se verra du même coup définie !

Nous avons en effet du mal à définir cette catégorie sociale en des termes qui satisfasse en même temps sa diversité — et pourtant elle existe !

Notre catégorie sociale existe bel et bien. Elle est composée d'individus située majoritairement dans une tranche d'âge assez étroite, engagés dans ce qu'on appelle “la recherche” pour toutes sortes de motifs, a priori égoïstes, le plus souvent d'ordre intellectuel : focalisation sur un problème ou une catégorie de problèmes dans un domaine scientifique par exemple.

Je crois cependant qu'on ne peut pas se ranger derrière des affirmations comme “la Recherche, c'est fondamental” pour réclamer un statut pour les étudiants-chercheurs, l'embauche de chercheurs, etc. La recherche est l'un des multiples secteurs d'activité de la société, mais l'unique mot qui sert à le désigner cache une grande diversité de rôles et de situations.

Tel chercheur en mathématiques pures (théorie des distributions) travaille en fait sur un problème de guidage de missiles ; on expérimente dans le quart-monde français des formes d'épargne populaire africaines, avec le conseil d'étudiants-chercheurs en études africaines. Voilà deux exemples de recherches appliquées. Par ailleurs, nul n'ignore le rôle fondamental de l'Histoire et de la connaissance historique dans la vie politique, le poids de la science juridique. Toute recherche, aussi fondamentale et apparemment “détachée” soit-elle, a une utilité, correspond à un besoin de la société : on cherche à répondre à des interrogations profondes ou à des questions pratiques, à comprendre ou à justifier le monde dans lequel on vit, l'homme, les choses, etc.

La société reconnait la nécessité de répondre à ces questions, pour le développement des techniques, pour la bonne marche de la société, au nom de la conscience collective, de l'Humanité, que sais-je. C'est de cette reconnaissance que résulte l'existence des organismes de recherche et des chercheurs. L'orientation qui est donnée à la recherche (par exemple par la répartition des crédits) est censée représenter le degré de besoin ressenti collectivement par la société.

L'existence d'organismes de recherche pan-disciplinaires (le CNRS) prouve l'unité du secteur de la recherche. C'est dans cette unité qu'il faut trouver celle des apprentis-chercheurs, matière à chercheurs que sont les étudiants de troisième cycle.

Mais les chercheurs n'ont pas tous le même statut. Il me semble que nous n'avons pas une vue assez large sur la diversité des domaines de la recherche (publique ou privée) pour pouvoir jeter les bases d'un statut de l'étudiant-chercheur. Je ne veux pas dire que la question ne doit pas être étudiée - au contraire ! Encore une fois la question de la sécurité sociale montre qu'il est nécessaire de reconnaître un rôle commun (c'est-à-dire l'existence de la catégorie) aux étudiants-chercheurs ; mais il n'est pas certain qu'un statut unique soit nécessaire ni bon, ni même ne corresponde à un besoin réel…

Il y a des domaines de recherche dans lesquels la motivation personnelle et égoïste est absolument nécessaire, dans lesquels un détachement presque schizophrène est requis: on veut des “cerveaux”. Dans d'autres domaines, le chercheur a presque un rôle d'exécution, il est remplaçable mais il en faut pour abat-tre du travail d'expérimentation. Ici le chercheur doit avoir une culture très vaste, là il doit avoir un esprit très vif.

A la diversité des profils humains, des finalités (pratiques, fondamentales…), des contextes, correspond probablement une diversité des incitations pour amener l'individu prédisposé à la recherche, et peut-être (mais peut-être pas) une diversité de statuts pour l'étudiant-chercheur. Il serait sans doute instructif d'enquêter domaine par domaine, branche par branche sur les conditions dans lesquelles les chercheurs sont devenus chercheurs, mais aussi (car tous les étudiants-chercheurs ne deviennent pas chercheurs) sur le devenir des thésards ainsi que sur leurs “prestations” pendant la durée de leur thèse (enseignement, conseils, études finalisées, etc). Une telle enquête pourrait déboucher sur une meilleure connaissance de la place des étudiants-chercheurs et peut-être aussi sur un (des) statut(s) adapté(s)… (?)

En réalité, l'observation montre que la catégorie sociale des étudiants-chercheurs se met en place secteur par secteur selon différents statuts (CIFRE pour ce qui est du monde industriel, Allocation de Recherche, etc), mais avec parfois un manque de réalisme (durée du financement, service militaire), mais sans reconnaissance globale et surtout avec des trous béants comme celui des étudiants non-rémunérés et ayant plus de 26 ans. C'est là, je crois, qu'intervient notre association.

Vincent Delacour

TEMOIGNAGE

Jan-Lou Lasnier est un étudiant-chercheur poitevin particulièrement désabué par la recherche et le milieu. Voici in extenso sa lettre adressée à l'association, suite à un appel à nos contacts de province, ainsi que des extraits d'une lettre adressée à l'un d'entre nous.

8 Novembre 1989

Un peu de présentation rapide :

Etudiant-chercheur à la fac de Poitiers, inscrit en thèse de 3ème cycle en 1982, puis en "nouvelle thèse" en 1985, puis ... en pseudo thèse d'état. J'ai maintenant 33 ans et je penche vers un abandon total de la recherche ... Joli bilan.

Versé dans un projet, ô combien séduisant, j'entamai des recherches sans espoir de bourses ni subventions ni aucune aide de quelque nature que ce soit. Le schéma "classique" de subsistance découlait : pas de possibilités de contrat d'"assistant" ou de vacation d'enseignement, donc métiers de saison l'été, "petits boulots" l'hiver, difficultés financières et disparition de sécurité sociale et autres ... J'ai fini par accepter un contrat à durée déterminée de six mois qui m'a conduit au statut de "chômeur en fin de droits". Donc, pas bien brillant pour la recherche.

Voilà pour la partie financement.

Evidemment, le manque de moyens personnels m'a obligé bien souvent à disparaître du laboratoire ... d'où une réputation de "dilettante" et un statut de chercheur-fantôme et un sujet de thèse qui dérape.

Il s'agit d'un laboratoire de recherche scientifique dit de "Physique et Dynamique des fluides" à l'Université de Poitiers. En 1981, 45 étudiants-chercheurs, 3 français et 2 bourses, une équipe d'encadrement assez (?) nombreuse et trois "grands" parmi eux. Des techniciens de haute volée et un ingénieur de laboratoire multicompétent. En 1989, 20 étudiants-chercheurs, 2 français, pas de bourse, une équipe d'encadrement réduite et deux "grands" partis. Deux départs à la retraite et un départ pour Kourou parmi les techniciens (les "mieux", qui l'eût cru ?). L'ingénieur en retraite itou et le responsable informatique disparu.

Entre temps, des emplois de TUC, SVIP et pleins de postes non renouvelés qui maculent le calendrier d'activisme du laboratoire. Tout va donc très bien car normalement par rapport au reste de la recherche française.

Pour ma part, un sujet de recherche en énergie solaire, s'inscrivant dans un projet d'intérêt régional (et national ...) concernant cinq laboratoires du Poitou-Charente. Le but : construire une ferme acquacole en région d'île d'Oléron - île de Ré produisant poissons de consommation courante (turbot, colin, ...) et algues (protéïnes et cosmétiques), essentiellement autonome en dépenses d'énergie et sous l'égide économique des collectivités locales de pêcheurs en fonctionnement autogéré. Ouf, j'ai tout dit !!!

L'intérêt en plusieurs points, sans classement d'importance :

- sédentariser les pêcheurs une partie de l'année avec l'assurance de l'emploi et une forme de sécurité de travail (dur de sombrer dans un bassin de 50 cm de profondeur et peu de risque de tempête ou de rentrer bredouille !).
- une expérience économique avec des collectivités locales en système autogéré production-distribution.
- un double intérêt écologique consistant à diminuer la pêche océanique (on laisse les petits poissons dormir) donc à réfréner l'intervention dévastatrice de l'homme sur la nature, d'une part ; à développer les protéïnes et autres nourritures d'origine marine en production industrielle (il faut bien manger ! et nous sommes de plus en plus nombreux), d'autre part.
- un intérêt scientifique à court terme visant à monopoliser et à conjuguer les efforts de chercheurs de cinq "obédiences" différentes pour un projet d'intérêt collectif.
- un intérêt scientifique à long terme dans l'étude du confinement des poissons en bassins, des protéïnes végétales marines, des cosmétiques à base de produits naturels d'origine marine.
- établir enfin une expérience prouvant la possibilité de rendre une installation à caractère industrielle par son étendue, autonome en énergie, grâce à l'énergie solaire et aux technologies appropriées aux besoins.
- dernier point, intérêt industriel en employant ce modèle pour base de la pisciculture marine en France.

Un avant-projet nous a fait aboutir à un budget prévisionnel de 8 millions de francs. Accordé en 1983 ... et nous avons reçu 1 500 000 francs en 1984, car le projet était trop "gauchisant" aux dires des instances décisionnelles du gouvernement de Mr Chirac.

De là, plus personne ou presque. Tous les laboratoires rentrent dans leur coquille et font le gros dos. Aucune information, pas d'interlocuteurs et une étude de recherche qui représente deux ans de travail.

Changement d'optique, car il est difficile d'abandonner et le projet concret et porteur me retrouve à une investigation de fourmi sur mon ordinateur, avec un obscur modèle à "peaufiner" ... puis ranger dans un placard ... et toujours pas de financement.

Je n'étais pas seul de mon laboratoire dans ce cas. Aux dernières nouvelles et rencontres avec mes directeurs de thèse, je me vois sur une étude encore plus obscure, complétement éloigné de mon sujet initial, sans avenir hormis le tiroir à poussière.

J'en viens donc à la conclusion : ma recherche aboutit à ajouter un ouvrage médiocre à la collection de la bibliothèque scientifique et dont la seule finalité apparente à mes yeux est d'être titulaire du titre de "docteur". Joyeuse perspective ... D'où mon abandon fort imminent. Mais je ne m'en porte pas mal : Joël Marchand pourra vous le confirmer.

Plusieurs propositions restent sans écho, à l'Université tout du moins, malgré les carences :

- le remplacement des retraités de fraîche date toujours pas envisagé. Le dit ingénieur de laboratoire a créé la chute avec son propre départ. J'ai postulé, car j'ai le titre d'ingénieur .. rien. Résultat : trois personnes investies pour combler le trou.
- très peu sinon aucune ouverture aux milieux extérieurs et pas de prévisions de budget avec gestion élargie au "long terme". "On" se borne à pleurer subventions et déplorer le rétrécissement des budgets aloués. Snif !
- toujours pas de statut pour le chercheur, ni de reconnaissance de son travail dans une équipe de laboratoire. Aucune possibilité pour les étudiants-chercheurs sans bourse d'accéder aux postes d'enseignement à très court emploi du temps, style vacataires, même dans les établissements "para-universitaires", style CNAM ou CUFEP ou AFPA ou même au sein de la faculté, car "ils" ne peuvent être pris en charge socialement par ces différents organismes. Un cercle vicieux, car seuls les "professeurs" peuvent distribuer leurs interventions dans les organismes "para-universitaires" ... à prix d'or d'ailleurs.
- un nombre de bourses en constante baisse en regard du nombre croissant d'étudiants potentiels. Je dit "potentiels" car nombre d'entre eux renoncent et abandonnent.

Tout ceci me paraît relever d'une volonté d'abandon avec ce fatalisme obscurantiste qui sied à toutes les grandes entreprises nationales et lointainement de

penchant gauchisant : honnir tout rapport avec les finances et "gérer la merde" en pleurant.

Pourtant, sans se sentir d'attirance droitière, loin s'en faut, les propositions de 1986 dont est issue l'association Etudiants et Recherche me semblent, sinon la panacée, au moins un plancher ...

Sans penser avoir un enflement considérable de nos capacités, il m'apparaît clairement que c'est bien à l'intérieur des laboratoires que se fabrique l'enseignement supérieur .. Que ces mêmes laboratoires concrétisent aussi la matière grise en action ... qui ne restera indépendante qu'au sein d'une recherche publique.

Je crois que c'est à nous, chercheurs, de créer la recherche et l'enseignement, que nous pouvons attirer les autres jeunes étudiants vers la recherche. Il faut se faire connaître et sortir de notre cage de verre. Les étudiants étaient en grève en 1986 et ne savaient pas qui nous étions ... Ils sont en grève en 1989 et ne le savent toujours pas.

Pour le "que faire .?", j'aimerais prendre contact avec vous de manière plus régulière. Quelles informations souhaiteriez-vous sur l'état de la recherche "provinciale" ? Que pouvez-vous attendre de moi ?

Moi, j'attends éventuellement un courrier.

Je vous remercie de m'avoir lu et suivi jusqu'à ce dernier point ... c'est long cette lettre.

Amicalement,

Jan-Lou Lasnier

16 Décembre 1989

Devenir docteur ? Ca me semble bien dérisoire ... Pour le titre ? Pour la gloire ? Pour constater que sans titre, je ne suis pas entendu, et, qu'avec, il n'y a que des sourds autour de moi. Une recherche qui n'a d'avenir que dans les toiles d'araignées en attendant qu'un pouvoir reconnaisse quelque chose, poussé par des intérêts mercantiles. Je songe à ma grande gueule qui me permettrait de me battre, mais toujours se battre ... toujours lutter contre les moulins et prêcher dans le désert. Je ne me sens pas fatigué ni à bout de forces, loin de là, mais .... La recherche est malade du cancer de l'inertie et de son absence de motivation ... qu'elle crève. J'ai acquis la ferme conviction qu'elle est inguérissable et gérer la merde existante ne me satisfait guère.

Je suis conscient de mes privilèges intellectuels et qu'il m'a été donné des moyens pour faire aboutir des idées. J'ai donc de la culture et du savoir ... et je reconnais qu'il est habituel de glorifier les assassins et les maroufles en haut de nos pyramides hiérarchiques et de faire la sourde oreille vis à vis des pauvres tartes comme nous. J'en suis assez souvent à considérer que je m'entête à défendre des idées ou des pratiques qui sont fausses. La logique sociale et le courant historique sont contre moi. La pression sociale des autres m'indique que j'ai tort ... Nous sommes sur notre petit nuage et il pleut chats et chiens au dessous de nous, même si je tiens de toutes mes forces à rester dans cette position élevée et inconfortable.

Comme dit si bien Brassens, "mourrons pour des idées, mais de mort lente".

Malgré des visions idéalistes d'égalité et de partage, d'entraide et de convivialité, je sais que la plupart de mes congénères me mordront et me tailleront en pièces au premier moment propice, surtout si d'autres loups leur disent de le faire. Je ne me mets pas à l'abri de ma propre versatilité, de mes humeurs changeantes et de ma propre survie.

Jan-Lou Lasnier

ELECTIONS A PARIS VII

Elections des collèges étudiants aux conseils de l'université Paris VII

Conseils	E.R.	UNEF-ID	UNI
C.S.	92	113	14
	Itinéraire bis	UNEF-ID	UNI
C.A.	487	1459	151
C.E.V.U.	502	1430	155

Légende :

C.S : conseil scientifique
C.A : conseil d'administrattion
C.E.V.U : conseil des études et de la vie universitaire

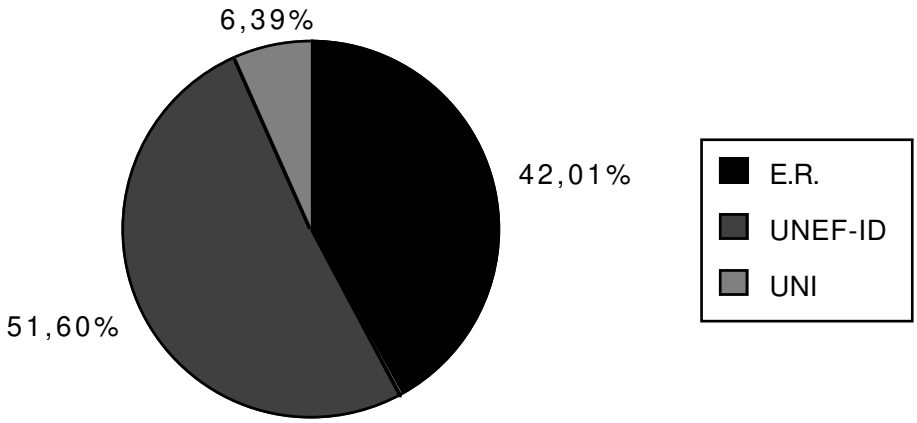

Répartition des voix au Conseil Scientifique

COMBIEN DE BOURSES DANS LES LABOS DU CNRS ?

Estimation de la formation par la recherche (encadrement de thèse) dans les laboratoires propres et associés du CNRS et taux d'encadrement par chercheur (en équivalent temps plein) en 1988

THESARDS	PNP	MPB	SPI	CHIMIE	TOAE	SV	SHS	Hors DS	CNRS
Allocation du Ministère	99	256	670	600	338	605	572		3140
BDI du CNRS	2	23	73	10	24	26	20	47	225
BDI CNRS-entreprises	9	15	96	132	3	11	3	4	273
BDI CNRS-régions	4	10	48	49	2	12	7	1	133
Contrats CIFRE	4	27	172	124		33	2		362
Bourses organismes		37	211	209			1		458
Bourses fondation		6	29				10		45
Bourses "industrie"		12	62			69			143
Contrats		39	146	151		41	3		380
Divers	12	526		317	39				894
Etrangers	51	237	702	545	387	277	124	3	2326
Total	**181**	**1188**	**2209**	**2137**	**793**	**1074**	**742**	**55**	**8379**
ENCADREMENT									
Chercheurs équiv. temps plein	692	4277	5120	4357	2750	4860	5518		27574
Taux de boursiers encadrés	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3	0,2	0,1		0,3

Légende :

PNP : physique nucléaire et des particules
MPB : mathématiques et physique de base
SPI : sciences physiques pour l'ingénieur
TOAE : terre, océan, atmosphère, espace
SV : sciences de la vie
SHS : sciences humaines et sociales
DS : départements scientifiques

Source : Journal du CNRS (numéro 7 - Juillet 1989)

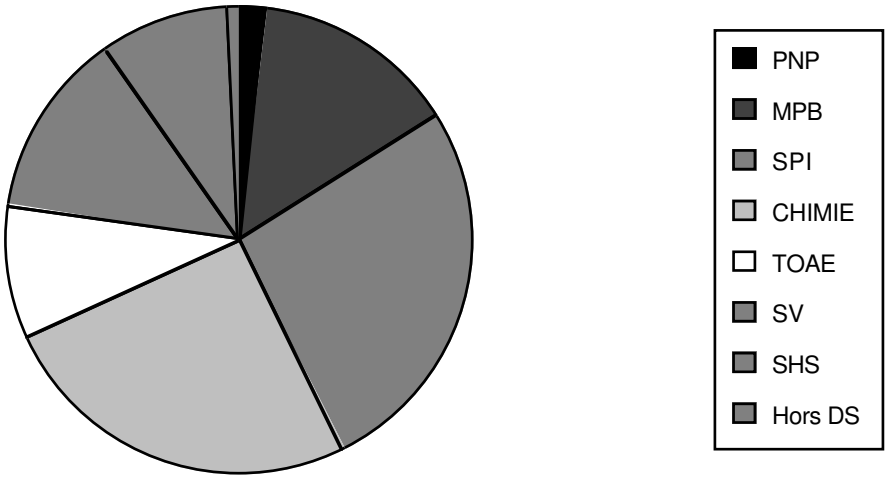

Répartition par départements scientifiques

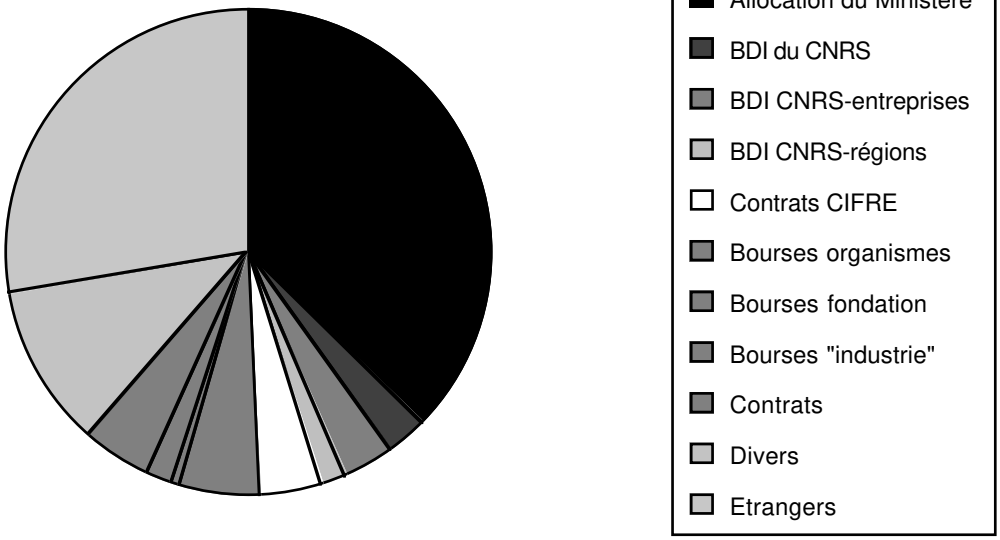

Répartition par types de financement

SERVICE NATIONAL

Suite à notre démarche sur le service national auprès des groupes parlementaires et à la première lettre de Bernard Pons, président du groupe RPR, nous avertissant qu'il soumettait une question écrite au Ministre de la Défense, voici la teneur de la question et de la réponse :

Question : Bernard Pons expose à M. le Ministre de la Défense que, malgré le report supplémentaire d'incorporation accordé par l'article 77 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 aux étudiants qui poursuivent des études, il s'avère qu'il est quasiment impossible à un étudiant qui a suivi normalement le cours de ses études d'obtenir un doctorat avant d'accomplir son service national. Il lui rappelle à ce propos qu'une coupure entre le DEA et le doctorat est contraire à l'esprit de la loi de 1984 de l'enseignement supérieur, qui associe explicitement le DEA et le doctorat dans un même cycle de formation. Il lui demande donc s'il n'estime pas souhaitable d'étendre le report d'incorporation actuellement applicable aux étudiants en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire et aux étudiants vétérinaires, à l'ensemble des étudiants chercheurs en 3ème cycle.

Réponse : La loi n°89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social a accordé un report d'incorporation supplémentaire d'une année aux jeunes gens effectuant leurs études. Ils disposent désormais d'une plus grande latitude pour choisir la

période du service actif et peuvent n'être appelés qu'à vingt-six ans s'ils sont titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure obtenu le 1er août de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de vingt-quatre ans ou à vingt-sept ans s'ils sont engagés dans une scolarité préparant à l'un des diplômes définis pour l'exercice de la profession de médecin, vétérinaire, pharmacien ou chirurgien-dentiste. Ce dernier report est uniquement destiné à permettre aux armées d'incorporer les jeunes gens détenant le titre ou le diplôme nécessaire pour exercer leur spécialité sous les drapeaux. Il n'en est pas de même pour les étudiants poursuivant des études doctorales de lettres, de droit ou dans les disciplines scientifiques. En effet, les besoins des armées peuvent être satisfaits sans faire appel aux diplômes de ce niveau. Ainsi, les intéressés peuvent-ils programmer leur service national afin de l'effectuer soit après la maîtrise ou le magistère, soit après le doctorat si la durée des études et l'âge de l'étudiant le permettent. D'une manière générale, le report à vingt-six ans permet d'achever des études doctorales huit ans après l'obtention du baccalauréat obtenu à dix-huit ans. La satisfaction des besoins du service national ne justifie pas la modification des textes actuels. Au demeurant, les jeunes gens désirant poursuivre des études de troisième cycle peuvent s'adresser à leur bureau de service national de rattachement afin de faire connaître leurs projets et choisir au mieux leur date d'appel. Les éventuelles difficultés ainsi que les cas particuliers seront toujours étudiés avec bienveillance.

BILAN FINANCIER

L'état des comptes de l'association:

On commencera d'abord par les bonnes nouvelles c'est à dire le crédit:

On a reçu de la part des 33 adhérents de l'association la somme de 2470 francs.

Le montant de la subvention de Paris 7 pour 89, enfin reçue, est de 1690 francs.

Pour Paris 6, la subvention est de 1650 francs.

Soit en tout 5810 francs pour faire tourner l'association sur un an.

Du coté des débits, la liste se rallonge évidemment chaque jour:

A titre indicatif on a dépensé 476 francs pour l'entretien du local, verrou et petite fête de présentation de l'association compris.

Pour l'achat de livres et l'abonnement au Monde 1155 francs.

Le remboursement d'un nombre incalculable de dépenses pour les envois des bulletins, les photocopies.. qu'avait avancé Joël est enfin fait (1028 francs).

Maintenant je sais très bien qu'un certain nombre d'entre vous ont avancé de l'argent, j'ai enfin les chéquiers et les signatures sont correctement déposées... On n'y croyait plus ... Tout cela pour dire que j'attends vos notes de frais.J'estime aux alentours de 800 francs ces dernières dépenses .

Normalement les photocopies tirées pour les élections sur Paris 7 vont nous être intégralement remboursées .

Voilà, il nous reste donc environ la somme de 2350 francs et nous en avons enfin la libre disposition. Ainsi vous êtes fixés sur les finances de l'association, cela devrait nous permettre de tenir jusqu'aux prochaines subventions et d'éviter que se reproduisent les avances de la part d'un certain nombre des menbres.

Blandine Clozel

REVUE DE PRESSE

• René Pellat, récemment nommé **président du CNRS**, est d'accord pour que "*les jeunes aient un rôle de plus en plus important. Pour cela, il souhaiterait qu'on leur donne des responsabilités, qu'on les fasse participer aux différents conseils. La recherche a besoin d'être jeune. Mais assurément, les vieux chefs sont en train de passer la main, même si certains résistent*". Il ajoute qu'"*il ne faut pas considèrer qu'un chercheur va rentrer au CNRS quand il aura fait l'oeuvre de sa vie*". Par ailleurs, il souligne que la "*formation par la recherche est essentielle. C'est pourquoi il a toujours été favorable à ce que l'on donne plus de bourses que de postes*." Enfin, à propos du lobby syndical, il conclue que "*la réussite scientifique n'est pas incompatible avec le fait syndical*". Bref, plein de bonne intentions, le nouveau président !

Par contre, Emmanuel Martineau, qui vient de **démissionner** de son laboratoire de philosophie ancienne **du CNRS**, expose qu'il "*ne pouvait pas, à 42 ans, cautionner la gérontocratie galopante*". Il explique ainsi qu'"*en philosophie, la plupart des laboratoires sont dirigés par des profs de facs qui, depuis vingt ans qu'ils ont soutenu leur thèse, n'ont rien foutu. Et ils se permettent d'organiser des séminaires mi-scientifiques, mi-académiques. Les 'colloques' ne sont absolument plus d'intérêt scientifique mais de convivialité mandarinale. C'est très grave. L'université veut des thèses, et les thèses, ce sont des synthèses d'un état du savoir, comportant une avancée pratiquement nulle ou négligeable.*" Il continue son amer constat sur la léthargie du milieu où règnent des "*intrigues psychologico-politiques à n'en plus finir*", et conclue que comme l'Etat n'assume pas son rôle vis-à-vis du CNRS, "*il va y avoir ... une fuite intérieure des cerveaux vers le mécénat d'entreprise. ... Alors que, s'il fonctionnait, le CNRS serait une des institutions les plus merveilleuses du monde"*. Triste constat, tranchant avec les propos du nouveau président, qui a bien du pain sur la planche. (*Hebdomadaire Politis-Le Citoyen du 7 au 14 décembre*)

• Les gaullistes de la fondation du futur apportent de l'eau au moulin de Chevènement. Dans sa lettre trimestrielle, la Fondation reprend la plupart des

critiques récemment émises sur le fonctionnement du **Service National** - notamment dans le rapport du député socialiste Guy-Michel Chauveau - et suggère un durcissement des critères d'attribution des reports d'incorporation - "*même au prix d'une interruption des cycles d'étude*" - et une militarisation des jeunes faisant un service civil. Cela ne nous laisse guère d'espoir sur notre demande de prolongement du report à 27 ans pour les thésards (cf plus haut). (*Libération du 26/12/89*)

• Suite à une lettre envoyée à la rédaction (après l'article précédemment cité) et à un contact avec la journaliste Barbara Muntaner, **Politis** (*dans son numéro 88 du 18 au 24 janvier 1990*) nous consacre une de ces deux pages Action. Outre la mention de nos coordonnées, et un chouette dessin (légende : "j'ai commencé la rédaction d'une thèse sur le symbolisme lacanien dans l'oeuvre de Nathalie Sarraute" ; réponse : " Et ça rapporte ?"), voici le contenu de l'article :

<< Nathalie a 27 ans. Dans son escarcelle, une maîtrise et un DEA de biologie. Elle entame, grâce à une allocation publique de 6000 francs mensuels nets pendant deux ans, sa deuxième année de thèse dans un laboratoire de recherche rattaché à l'université Paris VII. François a 26 ans. Lui aussi a fait une maîtrise de biologie, et décide également de s'orienter vers la recherche. Mais son DEA est moins côté que celui de sa copine. Résultat : il ne décrochera jamais une allocation. Il pourra entreprendre une thèse, mais risque d'être plus fidèle au Mac Do du coin, à vendre de hamburgers, qu'à son labo de recherche. A ce rythme, sa thèse n'avancera pas.

L'association Etudiants et Recherche, créée lors des manifestations de 1986, en a assez de ces galères. "*Nous, les étudiants-chercheurs,*" explique l'association, "*n'avons de point commun que la carte d'étudiant. Vous pouvez rencontrer un étudiant en informatique qui a une allocation versée par IBM de 15000 francs par mois, et un autre, qu'il soit en sciences exactes ou en sciences humaines, qui a 1000 francs, ou rien."*

Mais, au-delà, des disparités dans l'attribution des allocations, l'univers des thésards est impitoyable. Après 26 ans, un étudiant n'a plus droit à la Sécurité Sociale étudiante, et, si c'est un garçon, le spectre de l'armée rôde : il faut être un héros pour réussir à reporter sa date d'incorporation quand on s'apprête à fêter ses 30 ans.

Et ce n'est pas tout. Nos apprentis chercheurs n'ont généralement pas le droit de signer leurs publications. Imaginez : rendre compte du résultat de ses recherches dans une revue, et devoir y mettre la signature de son chef...

C'est donc contre l'absence de repères et de statut social, ainsi que le manque cruel de débouchés, que bataille l'association Etudiants et Recherche. De lettres en visites, chez Claude Evin (pour les histoires de Sécu) et chez les représentants de l'Education nationale (pour le statut), l'association tente de faire bouger la planète des chercheurs.

Basée à Jussieu, dans un local qui vaut le coup d'oeil (le bâtiment que la fac leur a prêté est promis à la démolition depuis cinq ans), l'association édite un bulletin d'information et essaie d'aider les collègues.

L'ironie de l'histoire, c'est que, après une maîtrise, les étudiants s'orientent souvent vers la recherche, plus pour éviter le monde du travail et son chômage que par réel goût des bibliothèques. Une jungle peut en cacher une autre.>>

• "*Monika Pajerova, 24 ans, mère de famille, ancienne étudiante de philosophie à l'université de Prague, ... a abandonné les Jeunesses communistes pour les fonctions de porte-parole de la nouvelle Union des étudiants. ... Elle arpente l'Europe de l'Ouest pour sortir son université de l'isolement. ... En France, elle cherche des professeurs, des scientifiques, des cerveaux qui accepteraient d'aller à Prague. Comme lorsque son université accueillait au Moyen Age tous les savants d'Europe.*" Et si Etudiants et Recherche émigrait en **Tchécoslovaquie** ? Il y a peut-être plus de débouchés et d'enthousiasme que dans notre triste CNRS. (*Libération du 23/01/90*)

Dans le même journal, l'**association Bernard Grégory** a droit à un encart de présentation de son rôle comme "*passerelle vers l'industrie pour les thésards*". Il est mentionné ses 3 serveurs d'annonces sur Minitel : 3614 LORENS (en Lorraine) ; 3614 USTI (à Montpellier) ; 3615 ULYSSE (serveur de l'ANPE).

Joël Marchand

• Le budget de 1990 pour les universités est déjà insuffisant ! Le plan d'urgence pour les universités, présenté au Conseil des ministres le 10 janvier par le ministre de l'Education Nationale, prévoit une rallonge de 500 millions de francs. Celle-ci sera destinée à la construction ou location de 200 000 m^2 de locaux supplémentaires, la création de 400 nouveaux postes d'enseignants, des transformations de 200 emplois ATOS, l'augmentation de l'enveloppe des heures complémentaires de 100 000 millions de francs et la mise en place d'un équipement bureautique afin d'améliorer la gestion des établissements. En Ile de France, les nouveaux locaux apparaîtront surtout dans les villes nouvelles : Saint Quentin en Yvelines, Cergy-Pontoise, Evry et Marne la Vallée ; ils consisteront en de nouvelles salles de cours (rien n'est prévu a priori pour les logements, les restaurants universitaires, le matériel pédagogique etc… !).

• Au delà de ces mesures d'urgence, un "plan national de développement universitaire" est actuellement en préparation. Les experts du ministère de l'Education Nationale estiment qu'il faudra, d'ici 5 à 10 ans, un million de m^2 supplémentaires pour les locaux d'enseignement, 370 000 m^2 pour les bibliothèques, 100 000 m^2 pour les locaux et laboratoires de recherche, 300 000 places dans les restaurants universitaires et 100 000 chambres en cités universitaires. Au bout du compte, cela nécessitera près de deux milliards de francs annuels supplémentaires qui proviendraient soit d'un effort budgétaire accru, soit d'un emprunt national, soit des collectivités locales (qui demandent déjà un droit de regard sur les formations). En Ile de France, une "Nouvelle Sorbonne" regrouperait Paris III et Paris IV à Tolbiac (près de la future Bibliothèque de France) ; Paris VI, Paris VII et le museum d'Histoire Naturelle formeraient un pôle scientifique européen ; les universités périphériques seraient renforcées ; de

nouvelles universités seraient progressivement créées dans les villes nouvelles. En ce qui concerne les autres régions, il est envisagé la création d'une nouvelle université dans le Nord-Pas de Calais et la constitution de sept zones universitaires de calibre international.

Une nouvelle politique pour la recherche universitaire se dessine. Le ministre de l'Education Nationale, Lionel Jospin, et son conseiller spécial, Claude Allègre, veulent relancer la recherche à l'université, mais sans augmenter le budget correspondant. Cette réorganisation se réaliserait comme suit : constitution d'"écoles" doctorales autour de DEA existants pour renforcer le soutien aux équipes d'accueil de doctorants ; aide à la création de jeunes équipes de chercheurs ; coup de balai parmi les centres de recherche avec notamment la suppression des équipes "recommandées" en sciences "dures" (ou "inhumaines"!) afin de concentrer le soutien sur des équipes (associées au CNRS ?) qui mènent une "politique de qualité" (et ce, en court-cicuitant les conseils scientifiques des universités aux pratiques jugées trop "opaques" …) (Le Monde du 18 janvier)

• La Crise universitaire devient un thème à la mode. Un journaliste du Monde, Frédéric Gausson, établit le parallèle avec les années soixante et montre que se retrouvent les mêmes causes : un enseignement supérieur trop longtemps négligé et une situation dans laquelle une réforme trop hâtive ne serait pas sans mettre le feu aux poudres … Des états généraux de l'opposition sur l'éducation ont étudié l'avenir des universités et leur financement par des partenaires diversifiés : collectivités locales, fondations ou augmentation des droits d'inscription … Un professeur à Paris VII, Olivier Dolfuss, dénonce comme une «réforme universiataire au débotté», la préparation précipitée d'une nouvelle politique pour la recherche universitaire : disparition inéluctable du statut d'enseignant-chercheur, concentration des financements publics sur quelques laboratoires puissants, brouillard épais sur la répartition des crédits, pilotage de la recherche par la DRED (Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales au Ministère de l'Education Nationale) au détriment du CNRS… (Le Monde des 19, 21-22, 23 janvier, La Recherche de février).

• Un nouveau « programme-cadre » quinquennal européen de recherche et développement technologique a été adopté pour la période 1990-1994. Le montant de 39 milliards de Francs se répartit en : 55% dans le domaine des technologies de l'information et des matériaux , 14% en recherche sur l'énergie, 9% pour l'environnement, 13% en sciences et technologies du vivant et 9% en bourses et aide à la construction de réseaux de chercheurs. De plus la CEE a décidé d'associer plus étroitement la Pologne, la Hongrie, la RDA et la Tchécoslovaquie à sa politique de recherche. En outre, après le succès des projets Eureka, leurs procédures de coopération entre industriels et laboratoires de recherche vont être simplifiées afin de favoriser leur développement. (Le Monde 21 décembre et 17 janvier)

• Lors d'un colloque intitulé "Quelles langues pour la science ? ", l'hégémonie de la langue anglaise dans le monde de la recherche a été discutée. Le ministre chargé de la francophonie, Alain Deacux, a annoncé qu'il se préparait des mesures de défense de la place de la langue française. Les participants au colloque ont proposé une aide accrue à la transmission des connaissances en Français et à la valorisation des travaux de synthèse et de vulgarisation dans l'évaluation des chercheurs.(Le Monde 12 janvier, Libération du 9 janvier)

• Les jeunes checheurs et l'association Etudiants et Recherche ont eu droit à un article dans Politis daté du 18 janvier : " Dans la jungle des jeunes chercheurs" et à une page dans le Monde Campus daté du 1er février : " La dure vie des jeunes chercheurs".

Michel Cartereau

Dans le dernier article cité, la journaliste Raphaëlle Rérolle cite une phrase de Marie-Cécile hors de son contexte la mettant ainsi en porte à faux vis à vis de son laboratoire et de son directeur de recherche. Cette faute professionnelle est suffisamment grave puisqu'elle fait tenir à Marie-Cécile des propos jugés irresponsables et qui mettent sérieusement en cause son avenir personnel puisqu'elle revient à lui faire dire que sa formation doctorale ne lui a rien apporté. D'où la demande de publication du rectificatif suivant :

Suite à la parution de l'article de Raphaëlle Rerolle intitulé "La dure vie des jeunes chercheurs" dans Le Monde Campus du 1er février 1990, je vous demande de publier le rectificatif suivant qui replace ma citation dans son intégralité et son contexte exact.

« Un étudiant sortant d'une maîtrise scientifique ne sait pas manipuler correctement car

les travaux pratiques dispensés en Licence et Maîtrise ne sont pas suffisants pour acquérir la maîtrise des techniques expérimentales de base. Le stage d'application pratique du DEA est donc primordial, c'est pourquoi il nécessite un bon encadrement. **Lorsque je suis entrée en DEA** tout ce que je savais, **en matière de manipulations (utilisation d'une pipette, d'une fiole jaugée ou dilution des différentes concentrations d'une gamme de référence),** je l'avais appris au cours d'un stage effectué dans un laboratoire privé entre le DEUG et la Licence. Car ailleurs **au cours des travaux pratiques de Licence et Maîtrise** je n'avais rien appris **en matière de techniques expérimentales.**»*

La citation sortie de son contexte et qui présente une omission grave laisse entendre que je n'ai rien appris au cours de ma formation universitaire alors qu'il n'était question que des séances de Travaux Pratiques. La façon dont mes propos sont utilisés peuvent laisser penser que cela s'applique à ma situation actuelle, ce qui constitue un grave contresens.

En effet Raphaëlle Rerolle a confondu l'initiation par les Travaux Pratiques aux techniques expérimentales en deuxième cycle universitaire et l'acquisition des connaissances scientifiques nécessaires à la thèse au cours de la formation doctorale.

N'est-il pas paradoxal d'entreprendre une formation doctorale (3ème cycle universitaire) après quatre années universitaires si l'Université ne peut rien m'apprendre ?

Pourquoi resterais-je encore dans le même laboratoire d'accueil après un an de DEA et deux ans de thèse si mes propres conditions d'encadrement étaient inexistantes ?

Et comment aurais-je pu solliciter le bénéfice d'une convention CIFRE ?

Ces propos déformés sont d'autant plus déplacés qu'ils vont à l'encontre de mon parcours universitaire constitué d'une formation initiale par alternance alliant l'Université et l'Entreprise, et d'une formation doctorale reliée à l'industrie par la convention CIFRE.

En outre Raphaëlle Rérolle omet de présenter Marie-Cécile non seulement comme présidente mais même comme simple membre d'Etudiants et Recherche, ce qui ne fait que renforcer le caractère personnel de ses propos.

* les omissions sont exprimées en gras.